la colonisation française en Algérie vue par les colonisés

**Le Manifeste du Peuple algérien de 1943 constitue un témoignage particulièrement révélateur de la perception par les Algériens de leur situation de colonisés.   
Ce texte montre à quel point la référence dans la loi du 23 février 2005 à des aspects « positifs » de la colonisation a pu être ressentie en Algérie comme particulièrement inappropriée voire provocatrice. On comprendra donc pourquoi l’opinion algérienne a pu être choquée par cette loi.**

La loi votée par le Parlement français en février 2005, puis amendée après intervention du conseil constitutionnel, avait suscité un certain nombre de débats et de polémiques faisant intervenir la communauté des historiens et enseignants d’histoire en France, et bien entendu, les anciens colonisés notamment algériens qui considéraient la référence à des aspects « positifs » de la colonisation comme étant particulièrement inappropriée voire provocatrice à leur encontre et vis à vis de leur mémoire collective. En fait la position des Algériens était en continuité avec celle adoptée dans l’ensemble depuis la conquête et la colonisation de leur pays en 1830 et qui devait nourrir leurs revendications de la Guerre de libération nationale jusqu’à l’indépendance de leur pays acquise en juillet 1962. Le Manifeste du Peuple algérien élaboré en février-mars 1943 constitue à ce propos le texte le plus élaboré des griefs faits au colonialisme, et un témoignage particulièrement révélateur de la perception des colonisés de l’époque à propos de la situation qui leur était infligée, et de la continuité jusqu’à nos jours des positions algériennes vis à vis de la question. L’approche développée dans ce document nous semble donc d’un intérêt certain pour comprendre l’enjeu de la polémique suscitée après le vote et la promulgation de la loi, y compris dans les présupposés de sa version révisée.

**1. Le contexte de l’élaboration et de la publication du Manifeste**

Le Manifeste rappelons-le, a été rédigé à Alger en pleine deuxième Guerre mondiale, et plus précisément après le débarquement anglo-américain de novembre 1942 en Afrique du nord (à Casablanca, Oran et Alger) qui allait susciter la décision des Allemands de mettre fin au régime de Vichy instauré dans le sud de la France après la débâcle de juin 1940.

En réponse à un message de l’Amiral Darlan qui appelait ainsi que le général Giraud [[**1**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb1)] les Musulmans d’Afrique du nord, à participer à l’effort de guerre auprès des Alliés [[**2**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb2)], un message « aux Autorités responsables » rédigé par 24 élus et notables fut envoyé le 20 décembre 1942 et réitéré le 22 décembre aux seules « Autorités françaises ». Il est noté dans le texte du message que « si cette guerre était, comme l’a déclaré M. le président des Etats-Unis, une guerre de libération des peuples et des individus, sans distinction de race et de religion, les Musulmans algériens s’associeraient de toutes leurs forces et par tous les sacrifices à cette guerre libératrice… Mais il convient de rappeler que les populations qu’ils représentent sont privées des droits et des libertés essentielles dont jouissent les autres habitants de ce pays, malgré les sacrifices qu’elles ont consentis et les promesses formelles et solennelles qui leur ont été faites à maintes reprises. En conséquence, ils demandent avant de faire participer les masses musulmanes à tout effort de guerre la convocation d’une conférence réunissant les élus et les représentants qualifiés de toutes les organisations musulmanes » [[**3**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb3)].

En fait et suite à ce message des contacts furent établis avec le nouveau gouverneur général Peyrouton (désigné en janvier 1943 par Giraud pour remplacer de Chatel), et il fût décidé que les représentants de la communauté musulmane préciseraient leurs revendications dans un texte devant être déposé officiellement. C’est un groupe d’élus coordonné par Ferhat Abbas, qui va se charger de la mission, en concertation avec les représentants des différents courants présents dans l’opinion musulmane.

C’est ainsi qu’un Mémoire signé par 21 élus sera remis le 31 mars 1943 au gouverneur général par Messieurs Ferhat Abbas, Bendjelloul, Benkhellal, Docteur Tamzali, Saïah Abdelkader et Zerrouk Mahieddine, avec pour intitulé : « *L’Algérie devant le conflit mondial. Manifeste du Peuple algérien* » [[**4**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb4)].

**2. Les enjeux et les forces en présence.**

Le Manifeste constitue donc un document visant à préciser les revendications des Algériens musulmans dans leurs différentes composantes idéologico-politiques et à travers une sorte de programme minimum. C’est pour cela que tous auraient été consultés au moment de son élaboration, bien entendu les libéraux proches de Abbas, mais aussi les ulamas, marabouts, communistes et dirigeants du Parti du Peuple algérien (PPA). On ne sait si tous ont acquiéscé à tout le contenu et s’il y a eu quelques réserves présentées par les uns et les autres. En 1936 par exemple c’était l’Etoile nord-africaine (ENA) qui ne partageait pas les thèses jugés plutôt assimilationnistes du Congrès musulman algérien, lequel lors d’une première tentative de regroupement du Mouvement national avait pu réunir les Elus indigènes, l’Association des ulamas et les communistes. Cette fois-ci il faudra attendre la constitution des Amis du Manifeste et de la liberté (AML) en mars 1944, suite au refus des autorités coloniales de prendre en charge le Manifeste, pour constater que les libéraux, Ulamas et membre du PPA, n’ont pu convaincre les communistes de se joindre à eux. Ces derniers donnaient la priorité au conflit avec l’Allemagne, avaient sans doute quelques espoirs de voir la France balancer après la guerre dans le socialisme, et se méfiaient des Américains présents en Algérie et avec lesquels le courant libéral du Mouvement national entretenait des relations via le Consul Murphy. Il est possible cependant de penser qu’à l’origine, les idées du Manifeste ne pouvaient être rejetées par aucun courant au sein du Mouvement national, d’autant plus que les solutions essentielles préconisées devaient en cas d’acceptation n’être appliquées qu’une fois la guerre finie. Nous savons en fin de compte qu’elles n’ont pas été acceptées par les autorités françaises, qui de toute façon avaient jusque là été réticentes à toute réforme en profondeur de leur système de domination en Algérie, et encore plus en cette période où la France apparaissait plus affaiblie que jamais sur le plan international et ne pouvait compter que sur son empire colonial pour retrouver une stature internationale surtout avec les négociations qui allaient accompagner la fin de la guerre [[**5**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb5)]. Les Américains eux-mêmes étaient d’ailleurs plus préoccupés par les résultats stratégiques de cette guerre et leurs positions futures en Europe par rapport au poids qu’aura l’URSS après la chute de l’hitlérisme, que par la nécessité de faire respecter le principe affiché de respect du Droit des peuples à disposer d’eux-mêmes. Les rédacteurs du manifeste avaient-ils une appréhension claire de ces différents enjeux ? Peut-être pas tout à fait, mais ils percevaient assez bien que l’avenir du monde dans l’après-guerre était en train de se jouer et que les peuples colonisés devaient intervenir avec force pour ne pas être de nouveau abandonnés à leur triste sort une fois la guerre finie. Cette fois-ci et contrairement à la première Guerre mondiale, ils estimaient devoir tout faire pour négocier au mieux de leurs intérêts l’effort de guerre qu’on leur demandait. Pour eux la liberté devait être une et indivisible, et elle supposait la fin du système colonial. Il s’agissait de prendre au mot les Américains lorsqu’ils affirmaient le droit des peuples à disposer d’eux-mêmes et de rappeler eux Français que les principes de la Révolution de 1789 dont ils se réclament à chaque occasion et en les enseignant à l’école, sont absolument incompatibles avec la perpétuation du système colonial auxquels ils continuent à s’accrocher. Tels sont la stratégie d’attaque et l’argumentaire de base des rédacteurs du Manifeste et qu’ils traduiront dans le texte par une critique documentée du système honni par « les indigènes », et des propositions en vue de la mise sur pied d’un nouvel ordre plus conforme à leurs aspirations nationales et sociales.

**3. Le message et le style du Manifeste.**

Le texte est rédigé sous la forme d’un manifeste, donc nous dit le Robert d’une « déclaration écrite, publique et solennelle par laquelle un gouvernement, un homme, un groupement politique, etc. justifie son attitude, expose ses vues, son programmes.. ».

Les concepteurs ont donc voulu donner toute l’importance voulue à ce message destiné bien entendu aux autorités coloniales, aux Américains présents en Algérie, mais aussi aux organisations politiques et associations nationales ainsi qu’à toute la société algérienne, et ceci va rejaillir sur le style et le contenu du texte. Il est rédigé en français par des rédacteurs maîtrisant parfaitement la langue et rompus à l’art oratoire et aux débats politiques tels qu’ils avaient lieu dans les années 1930 et 1940. C’est un manifeste, donc un texte relativement court, mais fait pour convaincre, ce qui suppose que les informations, de types historique, politique, économique, social ou culturel doivent être maîtrisées et à la fois aussi précises et aussi synthétiques que possible. D’emblée les rédacteurs précisent les objectifs ciblés en cette période qui suit le débarquement anglo-américain du 8 novembre 1942 et durant laquelle il y a une forte agitation des forces politiques et populations vivant en Algérie. « Devant cette agitation chacun semble ignorer jusqu’à l’existence même des 8 millions et demi d’indigènes. Cependant l’Algérie musulmane, quoique indifférente à ces rivalités reste vigilante et attentive à son destin ». C’est pour cela qu’aujourd’hui « les représentants de cette Algérie, répondant au vœu unanime de leur population ne peuvent se soustraire à l’impérieux devoir de poser le problème de leur avenir… Conscients de leurs responsabilités devant Dieu, ces représentants traduisent ici sincèrement et fidèlement, les aspirations profondes de tout le peuple algérien musulman ». La référence à Dieu n’empêche pas que les motivations ayant présidé à l’initiative puissent puiser aussi dans l’histoire, qu’elle soit universelle ou algérienne. C’est ainsi qu’ils entendent « ne rien renier de la culture française et occidentale qu’ils ont reçue et qui leur reste chère. C’est au contraire en puisant dans les richesses morales et spirituelles de la France métropolitaine et dans la tradition de liberté du peuple Français qu’ils trouvent la force et la justification de leur action présente » [[**6**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb6)]. Il y a cependant aussi une tradition de résistance du peuple algérien apparue dès les débuts de la colonisation, et qui continuera tout au long du XIXème siècle car : « Cette tragédie gigantesque n’eut pas raison de l’obstination des populations conquises. "La France marchera en avant" écriront les chefs arabes, après la chute de l’Emir Abdelkader, "mais elle sera forcée de se retirer et nous reviendrons. Vois-tu la vague se soulève quand l’oiseau l’effleure de son aile. C’est l’image de votre passage en Afrique" [[**7**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb7)] ». La résistance "du serf " continuera au XXème siècle, par " sa forte natalité" et les désirs de "modernité et d’éducation" malgré les faibles taux de scolarité.

En 1919, cette résistance est renforcée « par l’arrivée de l’ancien combattant et de l’élu » (Loi Clemenceau, conseils de Djemâa) et aussi par l’exemple d’Ataturk [[**8**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb8)] . Ceci ne constitue cependant qu’un aspect de l’argumentaire des rédacteurs, qu’ils vont développer en menant une critique en règle du système colonial pour aboutir sur une énumération de leurs doléances.

**4. La critique de la colonisation**

La portée du Manifeste aurait sans doute été moindre si ce dernier ne s’appuyait pas sur un bilan critique de la colonisation. Car en effet l’expérience coloniale a été « longue » et « elle suffit pour juger de l’œuvre dans ses résultats. De ces résultats, c’est-à-dire de la structure actuelle du pays se dégageront les principes rationnels qui permettront d’atteindre dans le drame algérien la vérité et d’aider ainsi en toute connaissance de cause à l’établissement d’un régime de liberté, de justice sociale et de fraternité humaine ».

Or le résultat est sans appel car : « il suffit d’examiner le processus de colonisation en Algérie pour se rendre compte comment la politique d’assimilation appliquée automatiquement aux uns et refusée aux autres a réduit la société musulmane à la servitude la plus complète ». En effet il existerait bien selon le texte deux Algéries [[**9**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb9)] :

* d’un côté la colonie européenne, soit 700.000 Français d’origine ou naturalisés grâce au décret du 26 juin 1887, et 130.000 Israélites francisés par le décret Crémieux du 26 octobre 1870.
* de l’autre, les Arabo-berbères, musulmans, au nombre de 8 500.000, définis par le sénatus-consulte de 1865 « indigènes musulmans, sujets français », qui sont « vaincus et assujettis » et pourtant soumis à toutes les obligations françaises, y compris le service militaire obligatoire » [[**10**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb10)]. Bien entendu, la première catégorie citée domine la seconde, et pour preuve sont citées toutes les opérations de spoliations foncières de la seconde au profit de la première, opérées par les différents régimes à s’être succédés en France depuis 1830, la population européenne demandant toujours plus de privilèges en opérant sur la métropole y compris le chantage à la sécession [[**11**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb11)]. Les institutions démocratiques instaurées au profit des seuls vainqueurs vont ainsi aboutir à l’octroi à ces derniers d’une « double citoyenneté » (en France et en Algérie), alors que les « indigènes » n’en disposent d’aucune.

D’ailleurs les infrastructures (30.000 kms de routes et 5000 kms de voies ferrées) sont créées au profit des seuls dominants, et en fait la colonisation a abouti à une véritable faillite économique dans un pays capable de nourrir 20 millions d’habitants et qui a un équipement tout juste capable de satisfaire aux besoins d’une caste composée du huitième de la population et au sommet de laquelle se trouve une poignée de colons et de sociétés, qui comme à l’époque féodale concentrent entre leurs mains la propriété des meilleures terres (près de 3 millions d’hectares à la veille de l’indépendance) spoliées aux « indigènes » qu’ils font travailler pour un salaire de misère.

De même le découpage administratif a un côté factice et ridicule avec des circonscriptions mal adaptées où une minorité décide pour la majorité, dans les conseils municipaux souvent composés d’européens « fraichement francisés » par la loi et dans la justice avec des jurys de Colons qui ont procédé au dépouillement de tribus entières [[**12**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb12)]. Ce à quoi il faudra ajouter les lois d’exception dont ont été victimes les dominés : Code de l’indigénat, Décret Régnier, Code forestier….

Il est de même noté l’hostilité des Colons à la scolarisation des Musulmans, puisque seuls 70.000 élèves sont scolarisés sur plus de 1 million d’enfants d’âge scolaire. Plus d’un siècle après le début de la conquête le nombre des élites musulmans à être sorties du système scolaire et de l’université est dérisoire : un millier d’ouvriers spécialisés, 41 médecins, 22 pharmaciens, 9 chirurgiens dentistes, 3 ingénieurs, 70 avocats, 10 professeurs de l’enseignement secondaire et 500 instituteurs.

Toutes les tentatives pour accorder la citoyenneté au moins aux élites ont échoué (avec la dernière en date, celle du projet Blum-Viollette en 1936) ; car : « La colonie française n’admet l’égalité avec l’Algérie musulmane que sur un plan : les sacrifices sur le champ de bataille » que ce soit lors des conflits en Europe ou dans les différentes colonies [[**13**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb13)].

Bref, un pareil système est basé sur le racisme et le « droit du plus fort » que reflète bien cette citation reprise au journal *l’Afrique latine* (de mai 1922) :

« Nous, Français, sommes chez nous en Algérie… Nous nous sommes rendus maîtres du pays par la force car une conquête ne peut se réaliser que par la force, et implique nécessairement le fait qu’il y a eu des vainqueurs et des vaincus. Lorsque ceux-ci ont été mâtés, nous avons pu organiser le pays et cette organisation affirme encore l’idée de supériorité du vainqueur sur le vaincu, du civilisé sur l’homme inférieur… nous sommes les légitimes propriétaires du pays » [[**14**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb14)].

Il est clair que dans cet essai de bilan, qui malheureusement n’a rien de caricatural, les « indigènes », pouvaient difficilement déceler quoi que ce soit de vraiment positif pour eux dans l’entreprise coloniale. Le texte fait bien sûr référence à « la tradition de liberté du Peuple français » et aux valeurs de 1789. Encore fallait-t-il que la population dominante en saisisse le sens véritable, et c’était de toute façon chèrement payé pour un peuple qui plus d’un siècle après la colonisation n’avait toujours pas accès à la citoyenneté. D’autres d’ailleurs n’ont pas eu besoin d’être colonisés pour découvrir l’existence de pareilles valeurs.

Aussi le jugement des rédacteurs est précis et sans appel : « la Colonisation ne relève ni d’un souci humanitaire, ni d’un souci de justice et encore moins de la civilisation et du progrès. Elle est, dans son essence même, un phénomène impérialiste. Et comme telle, elle exige pour se développer et durer, l’existence simultanée de deux sociétés, l’une opprimant l’autre » [[**15**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb15)]. Tout naturellement, la société dominée ne pourra percevoir de changement au sort qui lui est fait, que dans la rupture d’avec l’ordre colonial, ce qui ne suppose ni plus ni moins que la nécessité d’ériger son propre Etat national.

**5. Les voies du changement selon le Manifeste**

En fait, les rédacteurs du texte ne peuvent être plus tranchés lorsqu’ils déclarent que « l’heure est passée où un Musulman algérien demandera autre chose que d’être un Algérien musulman ». Et d’ailleurs qu’est ce que cette citoyenneté française qui lorsqu’elle est par hasard accordée pouvait être retirée à tout moment et selon le bon vouloir des puissants du moment comme cela a été fait pour les Juifs avec l’abrogation du Décret Crémieux ? Il est désormais clair pour « l’indigène » que « la nationalité et la citoyenneté algérienne lui offrent plus de sécurité, et donnent une plus claire et plus logique solution au problème de son évolution et de son émancipation » [[**16**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb16)].  
Forts de leurs droits bafoués jusqu’alors, les Algériens se disent confortés dans leurs positions par les promesses du Président Roosevelt qui « dans sa déclaration faite au nom des Alliés, a donné l’assurance que dans l’organisation du monde nouveau, les droits de tous les peuples, petits et grands seraient respectés », et c’est pour cela que « le peuple algérien demande dès aujourd’hui pour éviter tout malentendu et barrer la route aux visées et aux convoitises qui pourraient naitre demain :

- a) La condamnation et l’abolition de la colonisation, c’est-à-dire de l’annexion et de l’exploitation d’un peuple par un autre peuple. Cette Colonisation n’est qu’une forme de l’esclavage individuel du Moyen âge. Elle est en outre une des causes principales des rivalités et des conflagrations entre les grandes puissances.

- b) L’application pour tous les pays, petits et grands, du droit des peuples à disposer d’eux-mêmes.

- c) La dotation à l’Algérie d’une constitution propre garantissant :

1. La liberté et l’égalité absolue de tous ses habitants sans distinction de race et de religion.
2. La suppression de la propriété féodale par une grande réforme agraire et le droit au bien-être de l’immense prolétariat agricole.
3. La reconnaissance de la langue arabe comme langue officielle, au même titre que la langue française.
4. La liberté de la presse et le droit d’association.
5. L’instruction gratuite et obligatoire pour les enfants des deux sexes.
6. La liberté du culte et l’application à toutes les religions des principes de séparation de l’Eglise et de l’Etat.

- d) La participation immédiate et effective des musulmans algériens au gouvernement de leur pays ainsi que cela a été fait par le gouvernement de sa majesté britannique et le général Catroux en Syrie, et par le gouvernement du maréchal Pétain et les Allemands en Tunisie. Le gouvernement pourra seul réaliser dans un climat d’unité parfaite, la participation du Peuple algérien à la lutte commune.

- e) La libération de tous les condamnés et internés politiques, à quelque parti qu’ils appartiennent.

La garantie et la réalisation de ces cinq points assurera l’entière et sincère adhésion de l’Algérie musulmane à la lutte pour le triomphe du droit et de la liberté ».  
Le texte fait enfin référence à la conférence organisée par les alliés à Anfa (au Maroc), qui bien que tenue sur le sol nord-africain « a été muette sur le problème de la colonisation », et il ne faut surtout pas commettre les erreurs de 1914-1918 en laissant croire que tout ne pourrait être réglé qu’après la guerre, ouvrant la voie ainsi aux fausses promesses. Aussi, le peuple algérien attend des « réalisations tangible et immédiates. Il accepte tous les sacrifices. C’est aux autorités responsables à accepter sa liberté » [[**17**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb17)] .

Dans un additif au Manifeste remis le 11 juin 1943 par Ferhat Abbas et le docteur Tamzali au général Catroux (qui remplace Peyrouton comme gouverneur général le 1er juin), les rédacteurs vont après un récapitulatif de l’histoire de la politique coloniale et de ses échecs, détailler les revendications contenues dans le Manifeste en distinguant entre celles dont la satisfaction doit être immédiate et celles attendues après la guerre. Après avoir fait remarquer que « le corps expéditionnaire organisé sous le commandement du général Giraud en vue de participer, aux côtés des troupes anglo-américaines, à la libération de la France et des peuples opprimés, est composé dans la proportion de 90 % de soldats musulmans » [[**18**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb18)], ils ne manqueront pas de réaffirmer en tête de leurs exigences : « A la fin des hostilités, l’Algérie sera érigée en un Etat algérien doté d’une constitution propre qui sera élaborée par une assemblée constituante élue au suffrage universel par tous les habitants de l’Algérie » [[**19**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb19)].

La possibilité de la création en association avec le Maroc et la Tunisie, d’une « Fédération d’Etat nord- africains ou Union nord - africaine » est de même envisagée [[**20**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb20)].

**6. La suite des événements**

Nous savons que les autorités françaises vont dans l’indifférence des Alliés rejeter l’essentiel du contenu du Manifeste n’acceptant que des réformes partielles présentées dans l’ordonnance du 7 mars 1944 signée par de Gaulle (suite à son discours du 12 décembre 1943 à Constantine), et le statut de l’Algérie promulgué en septembre 1947. En réalité et face aux pressions du parti colonial puissant aussi bien au sein de la population coloniale que de l’administration officielle, le message essentiel du Manifeste ne semble pas avoir été bien décrypté. Rien en réalité ne pouvait plus se passer comme avant et les réformes qu’on avait toujours refusées avant cette date ne pouvaient plus illusionner les dominés au moment ou allait être déclenché en Asie et en Afrique le grand mouvement de remise en cause de l’ordre colonial dans les années 1940 et 1950. La mobilisation des Algériens dans le cadre de l’organisation des Amis du Manifeste et de la liberté, créée en mars 1944, puis du Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL) en 1951 avec entre temps la répression sanglante de mai 1945, puis la création de l’organisation spéciale (O.S) en 1947, et les élections « à la Naegelen » de 1948, indiquaient que face à l’obstination coloniale, la société algérienne était plus que jamais décidée à prendre ses destinées en main, en usant de tous les moyens, pour cela, et notamment de la voie armée qui sera empruntée avec le déclenchement le 1er novembre 1954 de la Guerre de libération par le FLN.

Le Manifeste algérien aura constitué une étape décisive dans le processus d’ensemble, indiquant que même les courants les plus modérés du Mouvement national, et dont certains croyaient encore dans la conjoncture de 1936 du Front populaire en France et du Congrès musulman algérien à un possible dépassement de l’ordre colonial par des réformes dans un sens assimilationniste, étaient gagnés par la radicalisation et la demande d’indépendance du pays. Les élites passées par l’école française, et tout en restant attachées aux principes de la Révolution de 1789, avaient désormais suffisamment expérimenté le système colonial pour découvrir qu’il n’était pas réformable [[**21**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nb21)].

C’est ce qui explique que le ton du Manifeste de 1943 était très éloigné de celui qui fut appelé « le Manifeste jeune algérien » de 1912, et même des revendications du Congrès musulman de 1936, pour se rapprocher par ses approches indépendantiste et sociale, des premières déclarations du Mouvement communiste dans les années 1920, et du contenu de l’intervention de Messali Hadj au congrès de la Ligue anti-coloniale, à Bruxelles en 1927. On comprendra donc aisément que le contenu de la loi française du 23 février 2005 ait pu heurter l’opinion algérienne qui garde en mémoire une tranche d’histoire particulièrement douloureuse, et dont la culture politique demeure profondément marquée par l’esprit du Manifeste du peuple algérien et sa Guerre de libération. Elle a perçu dans cette loi à visées manifestement électoralistes, et plutôt qu’un regain d’intérêt pour ce qui touche à l’histoire, la persistance au XXIème siècle encore, y compris chez la majorité des représentants du peuple, de l’idéologie coloniale, au pays des droits de l’Homme, et malheureusement aussi, du « droit » à coloniser les autres peuples !

[[**\***](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh_2A)] Hassan Remaoun : Faculté des sciences sociales de l’université d’Oran et Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC, Oran)

[[**1**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh1)] L’amiral François Darlan était commandant en chef des forces de Vichy et se trouvait durant le débarquement à Alger où il sera assassiné en décembre 1942. Le général Henri Giraud avait jusqu’en 1944 le titre de commandant en chef des forces de la résistance et présidait avec le général de Gaulle le Comité français de libération nationale (CFLN). Cf Henri Alleg (sous la dir de) *La Guerre d’Algérie*, Paris, temps actuels, 4 volumes (voir vol 1. p.249).

[[**2**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh2)] Il était question de lever 300.000 soldats. Cf. Charles - Robert. Ageron, *Histoire de l’Algérie contemporaine* 2/1871-1954. Paris, PUF 1979 P.558. Selon Daniel Rivet. « on estime officiellement à 132000 Algériens, 90.000 Marocains et 22000 Tunisiens le nombre de ceux qui servirent sous les drapeaux de 1939 à 1945 et à 13500 la cohorte de ceux qui tombèrent au champ d’honneur ». Toujours selon Rivet, « De fait, cette statistique sous-évalue et la contribution des Maghrébins à la libération de l’Europe du nazisme, et l’étendue des sacrifices consentis ». Cf de cet auteur, *Le Maghreb à l’épreuve des la colonisation*, Paris, Hachette 2003 (voir p. 364)

[[**3**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh3)] Cf. Claude Collot et Jean-Robert Henry, *Le Mouvement national algérien. Textes 1912-1954*, Alger, OPU, 1981. (voir P153-154). Cet ouvrage avait fait l’objet d’une 1ère édition par les éditions l’Harmattan (Paris).

[[**4**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh4)] Les textes du Manifeste et de l’Additif qui lui sera adjoint en juin 2003 ont été intégralement repris dans l’ouvrage de C. Collot et J.R. Henry, O.P cit : (voir P. 155-170), à partir de la version comprise dans une brochure éditée par le Gouvernement général de l’Algérie, Alger, imprimerie officielle 1946, 24 pages. Pour toutes les références concernant le Manifeste qui suivront, on se reportera à l’ouvrage de C. Collot et de J.R. Henry.

[[**5**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh5)] On pourra se référer à ce propos à l’analyse développée par Rédouane Aïnad - Tabet, *De Gaulle et l’Empire colonial : cas de l’Algérie à la lumière des Evènements du 8 mai 1945*, Oran, édition CRASC, Juin 1995 (document dactylographié). En plus des ouvrages déjà cités en note, on pourra se référer aussi pour tout éclairage historique concernant la période aux ouvrages suivants (liste non exhaustive) :

* Mahfoud Kaddache, *Histoire du nationalisme algérien. Question nationale et politique algérienne. 1919-1951.* Alger. Ed SNED, 1980 (2 volumes).
* André Nouschi, *L’Algérie amère. 1914-1994.* Paris, Fondation de la Maison des sciences de l’homme, 1995.
* Annie Rey Golzeiguer, *Aux origines de la Guerre d’Algérie. De Mers el Kebir aux massacres du Nord - Constantine*, Paris, La Découverte, 2002 (Réédition, Alger, Casbah Edition 2003) :
* Charles - André Julien, *L’Afrique du nord en marche. Nationalismes musulmans et souveraineté française*, Paris, Julliard, 1972.

[[**6**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh6)] Cf. C. Collot, J.R. Henry, P. 155.

[[**7**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh7)] Ibid. P. 159.

[[**8**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh8)] Ibid. P 161.

[[**9**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh9)] Ibid. P 156

[[**10**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh10)] Ibid. P 157.

[[**11**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh11)] Ibid. P 159.

[[**12**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh12)] Ibid. P 159.

[[**13**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh13)] Ibid. P 161.

[[**14**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh14)] Ibid. P 158.

[[**15**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh15)] Ibid. P 161.

[[**16**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh16)] Ibid. P 163.

[[**17**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh17)] Ibid. P 163-164.

[[**18**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh18)] Ibid. P 167.

[[**19**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh19)] Ibid. P 168.

[[**20**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh20)] Ibid. P 168.

[[**21**](http://histoirecoloniale.net/la-colonisation-francaise-en.html#nh21)] Pour ce qui est de l’évolution des produits de l’école et de l’université française, cf.

* Guy Pervillé *Les Etudiants algériens de l’université française*, Paris, Ed. du CNRS, 1984.
* Fanny Colonna, *Instituteurs algériens*, 1883-1939, Alger, OPU, 1975.
* Jacques Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Ed. du Seuil, 1962.